



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

*Présents : Mme PANASSIÉ, Maire,  
M. DUVAL, Mme DELFRAISSY, M. DUHAMEL, Mme HOUDUSSE, M. JUQUIN, Adjoints,  
M. LEMOUSSU, Conseiller Municipal Délégué,  
Mme MÉNARD, Mme LATULIPE, M. DE BACKER, Mme DARDENNE, M. LETRANCHANT, Mme  
GARNIER, Mme LELAIDIER, M. PICHON, Mme CARNET, M. RUBON, Mme DAUGUET, M.  
TROCHON, M. TACHÉ, et Mme FAISANT, Conseillers Municipaux*

*Excusés: M. LECHAT et Mme ROUSSEL,*

*Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAUGUET*

*Date de la convocation : 17 février 2016*

*Nombre de Conseillers présents : 21 sur 23*

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DAUGUET est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.*

*Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

- Finances – budget principal de la Commune: autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ajouter ce point.*

**1. Urbanisme : règlement du lotissement Les Orchidées 2016**

*Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 26 septembre 2013,  
Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 21 octobre 2013,  
Vu les délibérations n°6, 7 et 8 du Conseil Municipal du 9 décembre 2013,  
Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 30 janvier 2014,  
Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 17 septembre 2015,*

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEMOUSSU pour présenter le projet de règlement et le cahier des charges du lotissement Les Orchidées établis par le cabinet LETERTRE, cabinet d'étude, géomètre et maître d'œuvre de l'opération.

Après discussion et propositions, les règlement et cahier des charges ci- annexés à cette délibération, sont soumis au vote de l'assemblée.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **VALIDE le règlement et le cahier des charges du lotissement Les Orchidées.**
- **AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches, notamment auprès du maître d'œuvre et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

## **2. Finances : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

*Vu le code général des impôts,*

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JUQUIN pour présenter ce point.

Le 5<sup>ème</sup> adjoint rappelle que l'ensemble de la fiscalité professionnelle est perçue par la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les Communes bénéficient d'une Attribution de Compensation, pouvant varier en fonction des éventuels transferts de charges et de ressources pouvant subvenir entre l'intercommunalité et ses Communes membres.

Ainsi, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1<sup>er</sup> Février dernier au siège de la Communauté de Communes.

Elle a établi une proposition de montant de charges et de ressources transférées, qui est soumis pour validation aux Conseils Municipaux et qui viendra impacter le montant des attributions de compensation provisoires pour 2016.

Le montant de l'attribution de compensation calculée à partir d'un montant de charges transférées sera identique à celui de l'an passé.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

**- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et VALIDE le montant des charges transférées,**

**- AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier notamment auprès de la Communauté de Communes de Saint-James**

## **3. Ressources Humaines : création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2015 relative au vote du budget communal,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 2°,*

*Vu le tableau des emplois,*

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour assurer les fonctions suivantes auprès du service enfance: auxiliaire de vie scolaire, assister les enseignants dans les activités, entretien des locaux et du matériel communal, service été surveillance de la restauration du midi, assurer les temps d'activités périscolaires et assurer la surveillance de la restauration du midi, à compter du 28 février 2016.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **CREE un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.  
Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.**
- **AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **4. Personnel communal : bons d'achat**

Madame le Maire rappelle qu'en fin d'année 2015, il a été décidé de remettre au personnel communal des chèques cadeaux d'une valeur de 50€ chacun.

Le Trésorier Municipal demande une délibération pour accepter le mandatement.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **DECIDE D'OCTROYER au personnel, quel que soit son statut (stagiaire, titulaire ou contractuel de droit public), un chèque cadeau d'un montant de 50 € par agent.**
- **ACCORDE un chèque cadeau de 50 € au personnel lié à la commune par un contrat de droit privé (contrats aidés), ou en contrat d'apprentissage.**
- **ACCORDE un chèque cadeau de 50€ au personnel lié à la commune par une mise à disposition via le service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**
- **AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **5. Patrimoine : cession d'un véhicule camion-benne**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JUQUIN pour présenter ce point.

Le 5<sup>ème</sup> adjoint signale à l'assemblée que le camion benne 70 de la Commune, après presque une trentaine d'années de bons et loyaux services, doit être mis à la casse.

Il est proposé de le remettre aux sapeurs-pompiers de Saint-James pour une manœuvre.

Le véhicule a été mis en circulation le 7 janvier 1987 et acquis par la Mairie le 12 juillet 1995.

La valeur de ce véhicule est nulle à ce jour.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **DECIDE de SORTIR ce bien de l'inventaire de la collectivité – véhicule de type camion benne 70 immatriculé 5586 TN 50 mis en circulation le 7 janvier 1987 et acquis par la Mairie le 12 juillet 1995 ; ce bien ayant une valeur nulle aujourd'hui.**

**A compter du 26 février 2016, le bien ne figurera plus à l'actif de la Commune.**

- **AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

## **6. Salles communales : mise à disposition d'un agent technique communal**

*Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015,*

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JUQUIN pour présenter ce point.

Le 5<sup>ème</sup> adjoint rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 17 décembre dernier, a été voté un tarif pour la mise à disposition d'un agent communal pour la salle Espace Le Conquérant pour le montant de 17 €HT de l'heure.

Il est souhaité aujourd'hui que cette mise à disposition se fasse aussi pour les salles Saint-Benoît et Patton.

20.40 € de l'heure par agent est proposé.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **VALIDE cet ajout aux options des salles Saint-Benoît et Patton, ajout relatif à la mise à disposition d'un agent communal pour un montant de 20.40€ de l'heure.**
- **AUTORISER Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

## **7. Finances – budget principal de la Commune: autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JUQUIN pour présenter ce point.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget principal, les dépenses d'investissement gérées de façon classique dans le budget primitif 2015 s'élèvent au total à 870 552,00 €, hors les dépenses afférentes au remboursement de la dette, les autorisations de programme – crédits de paiement et les opérations d'ordre. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 217 638,00 €.

Il y a lieu de ce fait, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 7 762,00 €  
c/205 « concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:**

- **AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :**
  - **pour le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 7 762,00 €**  
**c/205 « concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »**

**et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

### **Points divers :**

Compte rendu de réunions de commission municipale et groupe de travail :

- Commission travaux, urbanisme, fleurissement et environnement
- Groupe de travail « revitalisation du commerce local »

Prochaines réunions de Conseil Municipal et commission finances:

- Conseil municipal : 4 avril, 12 mai et 30 juin à 20h30
- Commission finances : 31 mars à 20h.

17 mars – commission Foire Festivités Animations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

***Le Maire, Nathalie PANASSIÉ.***